



# Section académique de LIMOGES

N° 290 - FÉVRIER 2010

Mensuel

Directeur de publication  
Janine VAUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la  
section académique du  
SNES :  
40, avenue Saint-Surin  
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

💻 : s3lim@snes.edu  
www.limoges.snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0413 S 07785

P1 : Édito

P2 : Préparation de  
rentrée, affectation  
des stagiaires

P3 : Charger la mule !  
Démocratie ?

P4 : Réforme du lycée

## STOP OU ENCORE ?

Au fur et à mesure que s'avance le processus de préparation de la rentrée 2010, le second degré apparaît comme de plus en plus sinistré, en collège comme en lycée. La ligne de pente est tracée : **dégradations tous azimuts.**

**Conditions de travail et d'emploi ? Le ministre s'en moque** et continue de supprimer les postes comme jamais : près d'une centaine dans l'académie.

**Enseignements ? Certains supprimés, d'autres dénaturés ou réduits** : telle est la conséquence de la conjonction des DGH amaigries et des réformes en cours.

**Formation des enseignants ? Inutile aux yeux du ministre.** Chatel propose sans vergogne aux stagiaires d'enseigner à temps plein et d'utiliser comme remplaçants des étudiants préparant les concours !

**Métier ? Dénaturé, glissement des missions...** Revalorisation salariale ? Rien si ce n'est l'avalanche d'heures supplémentaires.

**Démocratie dans le système éducatif ?** Chatel, avec le concours consternant du SNPDEN-UNSA (syndicat majoritaire des chefs d'établissements), s'emploie à **faire reculer le peu qui en restait** encore dans les établissements. Les élus ne seraient rien ou plus grand chose, les experts et les chefs seraient tout.

**Autonomie ? La rupture avec le principe d'égalité dans le service public est consacrée.** On va vers une déréglementation totale et la mise en place d'une concurrence entre les établissements, mais aussi entre les personnels, les disciplines et même entre les familles.

Alors, trop c'est trop ! **Le sens, le rôle et le sort même de nos métiers sont en jeu.** Arrêtons la machine avant qu'il ne soit trop tard ! C'est la volonté du SNES et de l'intersyndicale du second degré qui appelle les personnels de ce secteur à une grève massive le vendredi 12 mars.

RÉFORMES CHATEL, STAGIAIRES 18 HEURES,  
SUPPRESSIONS DE POSTES, CONDITIONS DE TRAVAIL

# GRÈVE DANS LE SECOND DEGRÉ

À l'appel de l'intersyndicale Snes-Fsu, Snep-Fsu, Snuep-Fsu, CGT-éduc'action, Sud-éducation, Snaic, Snfolc, Sncl-Faen

## VENDREDI 12 MARS

Manifestation académique, 10h30 départ devant le Rectorat

### **-33, -58, -60, C'EST MÊME LA GRANDE BRADERIE!**

**-33 postes dans les collèges**, alors que 80 élèves supplémentaires sont attendus ! Objectif de l'opération : entasser 34 élèves de troisième dans une même classe à Parsac ? Fermer une classe de quatrième à Egletons ? Permettre aux collègues de différents établissements d'échanger sur leurs pratiques, au gré de leurs compléments de services ? Permettre une meilleure prise en charge des élèves en difficulté en faisant glisser l'ATP vers l'accompagnement personnalisé, rémunéré exclusivement en HS ? Offrir à nos élèves la meilleure formation possible en ramenant tous les horaires au plancher ? Tout cela, certainement, mais ce n'est pas tout. Il s'agit avant tout de faire accroire que la promesse présidentielle d'une réforme des lycées à moyens constants est tenue. Las, ce dernier objectif n'est pas atteint !

À la ponction opérée dans les collèges, s'ajoute celle de **58 postes dans des lycées**. Partout les DGH sont en baisse et font la part belle aux heures supplémentaires. -120h à Gay Lussac, -8 postes à Favard, la situation est si critique que l'on peut assister, déjà, à de jolis bricolages. Les "marges" d'autonomie laissée aux établissements (les 10h30 dévolues aux dédoublements en 2de) sont utilisées pour financer des enseignements ... de première et de terminale... Des chefs d'établissement, incapables de proposer un TRMD à ce jour, proposent de ne discuter que des créations et suppressions de poste !

À vue de nez ? Partout il est fait appel à la responsabilité des personnels pour accepter les propositions de l'administration, la question de l'absence des moyens étant renvoyée au mois de juin : "ne vous inquiétez pas on aura bien une petite rallonge quand nous aurons les effectifs" disent les proviseurs, qui sont en train de se transformer en marchands de tapis. En attendant les collègues dont le poste aura été supprimé, ceux en compléments de service auront pris la route, et comme tous les autres seront accablés par leurs conditions d'enseignement, les effectifs pléthoriques (une constante !) et la charge de travail toujours plus lourde.

L'exercice budgétaire touche ses limites avec l'affectation des futurs stagiaires. Tous les emplois de stagiaires ayant été supprimés, la rectrice s'apprête à les affecter à temps complet et à **retirer du mouvement intra 60 postes** dans les établissements. 60 postes s'ajoutant aux postes vacants supprimés, aux mesures de cartes scolaires : l'asphyxie sinon le blocage du mouvement intra sont ainsi programmés ! Aux conditions de travail insupportables, s'ajoutent des perspectives de mutation limitées ou bloquées.

Plus que de braderie, il s'agit surtout d'un grand bazar, dans lequel les personnels doivent mettre bon ordre.

© Mme DAoust, Recteur de l'Académie de Limoges,  
CTPA du 20 janvier 2010

### ■ STAGIAIRES À TEMPS COMPLET À LA RENTRÉE, HALLUCINANT !!! ■

Le ministre prévoit de **mettre les stagiaires à temps complet dès la rentrée**, mais bizarrement il communique beaucoup moins sur ce sujet qu'il ne le fait pour vendre sa réforme du lycée. C'est pourtant avec impatience que nous attendons le spot radio qui nous vantera le désastre professionnel en vue, le désastre humain aussi, la négation de l'idée que le métier d'enseignant est un métier qui s'apprend.

**Quel slogan permettra de vendre aux étudiants en master, utilisés pour remplacer les stagiaires pendant leurs semaines de formation, que découvrir une classe en pleine responsabilité en cours d'année, constitue de la préprofessionnalisation ?**

On imagine sans mal les difficultés auxquelles les uns et les autres seront confrontés.

Du côté des élèves, un défilé de professeurs différents, mais ayant tous comme point commun, l'absence de formation ! Mais puisque la Rectrice rêve de révolutionner nos pratiques professionnelles...

Si ce processus devait se mettre en place, quand on prend la mesure du peu de considération apporté à la formation pour les entrants dans le métier, il n'y aurait bien sûr aucune chance, non plus, de voir la formation continue de tous s'améliorer.

**METTRE UN COUP D'ARRÊT S'IMPOSE ! LE MINISTRE DOIT RETIRER LES DÉCRETS SUR LES MODALITÉS DE FORMATION.**

Les textes ministériels se succèdent, emballés dans une communication mensongère, cachant difficilement les choix idéologiques, mais martelant l'idée que nous devrions accepter de changer nos habitudes d'enseignement, dans l'intérêt des élèves. C'est aussi le message que tente de porter la Rectrice dans les lycées de l'académie, sans jamais convaincre. La réalité à laquelle nous sommes confrontés est toute autre. Non seulement **la qualité de l'offre scolaire pour tous est dégradée**, mais **la prise en compte des élèves en difficulté est négligée** : par exemple, les dédoublements en collège se raréfient du fait de DGH de plus en plus étriquées. Le volume des horaires d'enseignements obligatoires est amputé, le nombre de classes à prendre en charge augmente, **la question des effectifs de classes n'est jamais traitée** : aussi la charge de travail des personnels s'accroît-elle fortement.

Dans le même temps, un changement de métier et de ses conditions d'exercice se profile. **Le prof** tend à devenir **un exécutant**, sa pratique et sa liberté pédagogiques pouvant être remises en cause au travers des nouvelles prérogatives du conseil pédagogique. On lui demande aussi de plus en plus d'être **éducateur, tuteur, accompagnateur ou orientateur**, ... : de nouvelles missions, des tâches supplémentaires, avant la suppression programmée

de certains métiers, à commencer par les conseillers d'orientation psychologues. Le tout se fait, bien évidemment, à grands renforts d'heures supplémentaires ayant pour première conséquence d'obliger un nombre croissant de collègues à compléter leur service dans un autre établissement. Jamais Chatel ne parle sérieusement du cœur du métier... : enseigner. Il renvoie au local la responsabilité de gérer l'ingérable alors que partout, les conditions d'exercice se détériorent : **davantage de classes par enseignant**, la plupart à 35 en lycée avec le regroupement des élèves de différentes filières ou selon les « compétences » en Langues Vivantes, la disparition des demi-groupes dans de nombreuses disciplines en seconde. En collège, davantage de classes dont les effectifs frisent, voire dépassent, les 30 élèves sans que ne soit même plus imaginée la création de nouvelles divisions, ou à minima le maintien de l'existant.

**Alors on peut faire comme n'importe quel âne bâté : baisser la tête et supporter la charge... mais on peut aussi ruer dans les brancards et estimer que cela suffit : ensemble défendons le service public d'éducation et les conditions d'exercice de tous les personnels !**



## LA DÉMOCRATIE EN QUESTION

Ce n'est pas peu dire que les espaces de démocratie, dans les collèges comme dans les lycées, se sont amenuisés. **Le temps pour les « réglages collectifs » est mangé par la multiplication de réunions souvent inutiles, l'injonction remplace le plus souvent la recherche d'une décision concertée.**

Non seulement la **réforme Chatel** de la gouvernance des établissements de second degré n'apporte aucune réponse à ces déficits ou à ces retards, mais elle les aggrave. Elle ouvre la porte à des risques majeurs : d'abord celui de **tensions entre les personnels et les disciplines**, celui ensuite d'une **déréglementation**, y compris au plan des garanties et de la **liberté pédagogique** des enseignants. C'est le sens du pouvoir pédagogique coercitif donné au chef d'établissement dans un cadre **inédit**, marqué par le dynamitage des repères collectifs que sont les horaires nationaux, les programmes nationaux.

Sans revenir ici par le menu sur les enjeux du conseil pédagogique, dont le caractère antidémocratique crève les yeux, force est de constater que déjà, nombre de chefs d'établissements prétendent l'instrumentaliser contre le Conseil d'Administration (CA).

Or, le CA est un élément essentiel de démocratie locale au sein du service public national d'Education. Il n'a pas simplement un caractère consultatif, mais un vrai pouvoir délibératif et décisionnel sur de nombreux aspects, notamment la répartition de la DGH. C'est ce qui déplaît fortement au ministre mais aussi au SNPDEN-UNSA : **l'un comme l'autre prétendant faire l'économie de la consultation du CA sur la DGH et plus précisément sur la répartition, lourde d'enjeux, des heures par discipline.**

*(suite page 4)*

(suite de la page 3)

**Ne laissons pas faire.** Le Conseil d'Administration est un lieu de démocratie, de représentation élue, à préserver. C'est aussi un outil pour l'action.

Exigeons dans chaque établissement que le CA remplisse son rôle, que ses élus puissent être porteurs et défendre ce qu'auront décidé l'ensemble des collègues.

Nous ne doutons pas que les établissements ont besoin de renforcer la cohérence éducative, d'établir

des règles communes, d'éviter la disparité des pratiques, de renforcer les liens entre les disciplines, de débattre des attitudes à avoir. Mais de telles questions relèvent de choix collectifs démocratiquement élaborés et de dotations à la hauteur des besoins.

Le Conseil pédagogique Chatel et les choix budgétaires sont à l'opposé de ces exigences.

## ■ RÉFORME DES LYCÉES : vers de graves inégalités ■

Le ministère aura beau diffuser des spots publicitaires sur les médias vantant le suivi individualisé des élèves ou les possibilités de réorientation en cours d'année, les remontées des établissements éclairent d'un tout autre jour la « réforme » qui se met en place dans les lycées.

- L' « **autonomie** » des établissements se traduit d'ores et déjà par une grande diversité- et donc de graves inégalités- . L'épure des 39 h par division de seconde contraint les chefs d'établissements à faire des choix : tel ou tel privilégie les dédoublements, tel autre préfère donner la priorité à l'importance du choix optionnel, quand ce n'est pas à l'accompagnement personnalisé...
- Cet **accompagnement personnalisé**, financé par la suppression de l'aide individualisée en maths et français est prévu parfois en classe entière(!), parfois organisé en barrettes compliquées, parfois partagé entre orientation, méthodologie et saupoudrage de soutien, mais rarement envisagé comme un véritable soutien disciplinaire sur toute l'année.
- Les **effectifs** prévisionnels pour les classes de seconde sont extrêmement lourds.
- Les **enseignements d'exploration** dont l'objectif est seulement de « donner à voir » ont des horaires réduits de moitié par rapport aux enseignements de détermination et des contenus bien plus pauvres.
  - o C'est flagrant en SES où les programmes, « tamponnés à l'Elysée » au mépris des commissions ad hoc ( cf Canard enchaîné du 10 02 ) sont purgés de toute approche sociologique (exit les questions liées à l'emploi, aux inégalités, au chômage... )
  - o C'est le cas dans les matières technologiques industrielles où les élèves n'auront ni le temps, ni la possibilité, vu les contenus prévus, de pratiquer et donc d'appréhender des disciplines dont le devenir au sein du lycée reste bien obscur et inquiétant : on attend toujours des déclarations de L.Chatel à cet égard.
  - o Ces enseignements d'exploration semblent de fait destinés à devenir des TPE où les élèves zapperont entre des thèmes certes attrayants ( les « énigmes policières » prévues au programme de MPS ne manqueront pas de leur rappeler « les experts » ! ) mais avec quel véritable apport ?
- Cet **appauvrissement** s'accompagne d'une diminution des horaires de moult disciplines que ce soit en seconde ou aux autres niveaux.

**A l'évidence, si la réforme Chatel se met en place, elle va non seulement restreindre l'offre et les contenus d'enseignement des lycées mais aussi condamner, de fait, le collège à se recroqueviller un peu plus sur le socle commun.**

**Notre jeunesse ne mérite-t-elle pas un projet éducatif un peu plus ambitieux ?**

Vendredi 12 mars : Soyons nombreux en grève et dans la manifestation académique pour nous faire entendre